

CA500 - Atelier de la spécialité - 2M

2019 / 2020 - Finalité approfondie (Domaine des arts plastiques visuels et de l'espace)

Description de l'UE :

CA500 : 14 crédits / 0 pds / 420 h / Français

UE optionnelle : Non

Responsable de l'UE : Catherine Cools

Période : Annuelle

Secrétaire de jury : Liakhov Martine

Activité(s) d'apprentissage de l'UE :

	Crs	Hrs	Pond totale
Conservation, restauration des oeuvres d'art: atelier (de la spécialité approf) commun Broers Nico	4	60	80
Conservation, restauration des oeuvres d'art : atelier (de la spécialité approf) céramique Cools Catherine	10	180	200
Conservation, restauration des oeuvres d'art : atelier (de la spécialité approf,)peinture Verheyden Olivier	10	180	200

Acquis d' apprentissage intermédiaire :

Au terme de cette UE, l'étudiant est capable de :

- Prendre en charge intégralement et en toute autonomie un traitement de conservation-restauration
- Synthétiser un ensemble de données pratiques et théoriques avec un point de vue critique afin de servir sa recherche personnelle
- Produire divers documents afin de communiquer ses résultats de recherche de manière scientifique et argumentée
- Chercher des solutions dans des domaines technologiques divers et de les adapter à sa problématique
- S'intégrer dans une équipe pour effectuer un travail ou une recherche collective

Calcul de la note de l'unité d'enseignement :

Ce cours fondamental est soumis à une évaluation artistique, cela signifie que la note finale de l'atelier est constituée pour 50% d'une note d'année et pour 50% de la note du jury artistique. La note d'année est déterminée par les enseignants titulaires, elle est constituée pour 25% des résultats du premier quadrimestre et pour 25% des résultats du second quadrimestre.

Le jury artistique, composé majoritairement de membres du personnel enseignant de l'école, est un jury artistique interne. Le jury artistique, composé majoritairement de membres extérieurs à l'école, est un jury artistique externe.

Pour les années ne menant pas à un grade, le jury artistique est un jury interne, pour les années menant à un grade (3ème bachelier/ dernière année de master), le jury est externe. Le règlement des jurys artistiques complet est disponible en annexe 2 du règlement des études.

Contribution à notre profil d'enseignement (référentiel interne)

Cette unité d'enseignement participe au développement des compétences :

C1 - Analyser de manière critique la demande et évaluer sa faisabilité

- Connaître et appliquer les codes déontologiques de la profession
- Reformuler en termes clairs et adéquats la demande

- Identifier les finalités et les contraintes de la demande

C2 - Compétence 2 Analyser « l'objet » de manière critique

- Observer et manipuler « l'objet »
- Identifier les matériaux constitutifs et les techniques de mise en œuvre
- Constater l'état de conservation de « l'objet » et en déterminer les causes de dégradation.
- Replacer « l'objet » dans son contexte historique et artistique
- Reconnaître la valeur culturelle et patrimoniale de « l'objet ».

C3 - Rassembler et analyser de manière critique les ressources techniques, historiques, humaines et économiques.

- Utiliser tous les outils de recherches et de documentation (internet/centres de documentation/archives publiques et privées/bases de données ; bibliographiques/bibliothèques...)
- Intégrer les informations précises recueillies afin de percevoir et resituer « l'objet » dans sa globalité
- Développer une connaissance passive de l'anglais lié au domaine de la Restauration-Conservation d'œuvre d'art.

C4 - Définir un mode opératoire de conservation et/ou restauration de l' « objet »

- Évaluer l'ensemble des informations récoltées préalablement
- Arrêter un choix d'intervention et le motiver
- Identifier les étapes du travail et leur progression
- Choisir les matériaux et techniques adéquats à la profession

C5 - Rechercher, expérimenter, innover afin de dégager des solutions de traitement et/ou d'élargir le champ des connaissances tant théorique que pratique.

- Être capable d'établir un protocole de test
- Interroger sa pratique
- Faire un état des recherches et des connaissances existantes
- Imaginer et valider des solutions nouvelles

C6 - Mettre en œuvre un traitement

- Maîtriser les outils et matériaux nécessaires au traitement
- Témoigner d'une sensibilité artistique tant dans l'approche de « l'objet » que dans sa restauration
- Faire preuve de dextérité manuelle
- Travailler de manière précise et soignée

C7 - Gérer et organiser son activité socio-professionnelle

- Appliquer les règles de sécurité dans les différents contextes de travail
- Aménager et équiper son lieu de travail de façon fonctionnelle
- Mesurer les différents paramètres qui peuvent intervenir dans l'établissement d'un devis
- organiser la manipulation et/ou le conditionnement de « l'objet ».
- Créer un cahier des charges ou répondre à un appel d'offres
- Comprendre le fonctionnement de la société et ses enjeux.

C8 - S'intégrer dans une équipe pluridisciplinaire

- Identifier les différentes instances et personnes actives dans le milieu de la préservation du patrimoine
- Dialoguer et collaborer avec les différents milieux professionnels
- Travailler en équipe

C9 - Communiquer pour documenter les interventions de manière adaptée à différents publics et différents médias et ce dans un but pédagogique de sensibilisation et scientifique d'information.

- Utiliser les outils de communication
- Utiliser la terminologie professionnelle
- Structurer sa pensée clairement tant oralement que par écrit

- Développer une argumentation pertinente
- Développer un esprit de synthèse

Conservation, restauration des oeuvres d'art: atelier (de la spécialité approf) commun > Finalité approfondie

Professeur : Broers Nico

Conservation, restauration des oeuvres d'art : atelier (de la spécialité approf) céramique > Finalité approfondie

Professeur : Cools Catherine

Objectifs :

Au terme de l'atelier de conservation-restauration du verre, l'étudiant de master 2 pourra:

- Etre complètement autonome dans la gestion d'une problématique liée à la conservation-restauration d'oeuvres d'art.
- Etre innovant dans ces propositions de traitement qui seront toujours argumentées par une recherche.
- Mettre en oeuvre des techniques innovantes de restauration.
- S'adapter à n'importe quelle situation de travail.
- Etendre son savoir-faire et mettre ses ressources au profit du patrimoine contemporain.
- Communiquer oralement et par écrit ses interventions de conservation-restauration.
- Donner un avis sur l'état de conservation d'un/e objet/oeuvre d'art et proposer concrètement des mesures pour sa conservation à long terme.
-

Contenu :

Le travail à l'atelier de l'option est lié au sujet de mémoire de l'étudiant :

- essais, éprouvettes, échantillons ;
- conservation-restauration d'objets d'art issus de collections muséales ou autres;
- interprétation de résultats de recherches scientifiques ou appliquées ;
- archéologie expérimentale

Méthode d'enseignement et d'apprentissage :

Discussions « table ronde », exposés spontanés à la demande des étudiants pour élaborer des solutions à des problèmes de conservation-restauration ; technique participative.

Pédagogie différenciée, adaptation des contenus de cours en fonction des aptitudes et besoins de chaque étudiant relativement à sa recherche.

Démonstrations réalisées par le professeur, utilisation d'exemples et de contre-exemples.

Bibliographie :

Bibliographie spécifique au sujet de recherche.

Mode d'évaluation pratiqué et charte :

L'étudiant présente ses travaux dans son atelier. Il a l'occasion de donner des explications sur son travail lors d'un entretien d'un quart d'heure en janvier et en fin d'année. Le professeur tiendra compte **de la progression régulière dans les expériences menées.**

Enfin, outre la qualité esthétique et technique des travaux, une argumentation pertinente sera attendue de la part de l'étudiant. Ce dernier devra expliquer et justifier tous les essais et interventions entrepris.

Conservation, restauration des oeuvres d'art : atelier (de la spécialité approf,) peinture > Finalité approfondie

Professeur : Verheyden Olivier

Objectifs :

L'objectif est d'amener l'étudiant à exploiter toutes les ressources extérieures (articles, ouvrages, auditions de conférences et d'ateliers spécifiques, acquis de stages) ainsi que ses propres prérequis pour apporter des solutions pertinentes à des problèmes spécifiques et ce dans une progression émancipatrice.

Contenu :

Le support de cours est la « main courante » qui reste continuellement à proximité de l'objet/œuvre d'art et dans lequel sont consignées toutes les interventions, produits, matériaux, observations, réflexions, hypothèses de travail, projets etc. Cette main courante donne lieu, au terme de l'année académique au dossier qui conformément aux règles déontologiques doivent accompagner l'œuvre en tant que « témoin » des interventions menées. Ce document sert à la soutenance orale du travail et est remis aux propriétaires de l'œuvre au terme de la restauration.

Méthode d'enseignement et d'apprentissage :

Pour une part, l'atelier est dirigé et encadré par le professeur qui guide, accompagne l'étudiant dans son approche générale de l'œuvre en englobant toutes les problématiques telle que l'organisation du temps, de la sécurité, de l'anticipation des interventions. Le professeur veille au respect des procédures, au développement d'orientation et à la structuration des recherches individuelles liées aux spécificités de l'objet/œuvre d'art. L'encadrement est individualisé si l'étudiant est seul responsable d'une œuvre. Si plusieurs étudiants travaillent sur une même œuvre, le professeur veille à une répartition équitable des charges, recherches et interventions et veille à la fluidité des collaborations et échange des d'informations

D'autre part une fraction de la formation en atelier et « non encadrée ». Durant cette partie du travaille l'étudiant pratique seul ou en groupe tant au niveau des interventions que des recherches.

Mode d'évaluation pratiqué et charte :

Par un jury interne pour une part et par le professeur d'atelier pour une autre part:

Au terme du cours d'atelier, l'étudiant est capable :

- de poser un diagnostic complet détaillé et motivé quant aux altérations qu'il identifie ;
- de reconnaître, par le biais de recherches scientifique ou de tests empiriques, les différentes techniques, corps, matériaux utilisés pour la réalisation de l'objet/l'œuvre d'art sur lequel il travaille ;
- de proposer des solutions éprouvées ou non encore éprouvées mais motivées, au terme de recherches existantes (publications, work shop...) ou personnelles quant aux choix des matériaux à utiliser pour la conservation-restauration de l'œuvre/objet d'art;
- d'intervenir sur une œuvre dans le respect des règles déontologique, de prudence et de sécurité pour lui-même, autrui et pour l'objet/œuvre d'art qui lui est confiée ;
- De comprendre et d'expliquer oralement ou par tout autre media les résultats de ses recherches et des analyses pratiquées dans l'analyse des œuvres d'art et ce tant pour un public de spécialistes que de non spécialistes;
- De gérer son matériel, de prévoir les délais, d'organiser son temps pour parvenir à conduire toutes les opérations ou interventions nécessaires à l'exécution du travail endéans l'année académique ;